

**Lettre de mission à Monsieur Willy Beauvallet
Vice-président en charge des personnels, de l'action sociale et des ressources budgétaires**

Monsieur le Vice-président, cher collègue,

En tant que Vice-président en charge des personnels, de l'action sociale et des ressources budgétaires, vos missions consisteront à mettre en œuvre la politique d'emploi (dont campagnes d'emplois et répartition des postes) ainsi que la politique budgétaire générale de l'établissement, en étroite collaboration avec l'ensemble de l'équipe présidentielle. Vous superviserez également l'action sociale en direction des personnels de l'Université. Dans cette perspective, vos missions seront les suivantes.

1- En ce qui concerne les personnels et l'action sociale, en lien avec la Vice-présidente en charge de l'égalité et de la lutte contre les discriminations sur les questions qui la concernent et la Direction des ressources humaines et de l'action sociale (DRHAS), vous veillerez à développer un environnement favorable à l'épanouissement professionnel des agent.es de l'université, en lien avec les instances représentatives du personnel selon leurs compétences respectives, dans le cadre d'un dialogue social de qualité. Pour ce faire :

- Vous poursuivrez une politique ambitieuse de formation des personnels. Une attention particulière sera portée à l'accompagnement des personnels souhaitant enrichir leurs compétences et à la recherche d'une mobilité interne comme externe, ainsi qu'au développement d'une offre adaptée aux besoins spécifiques des différentes catégories du personnel de l'université.
- Vous contribuerez à l'amélioration des conditions de travail des agent.es en demeurant attentif aux difficultés particulières auxquelles sont confrontés les différents métiers et catégories de personnels. Sur ce plan, vous veillerez à la poursuite du développement d'un accompagnement individuel ou collectif des personnels rencontrant des difficultés professionnelles ou relationnelles. Vous veillerez à la mise en œuvre du plan de prévention des risques professionnels, intégrant la prévention des risques psychosociaux.
- Vous développerez l'action sociale en vue de soutenir les personnels les plus fragiles et les passages difficiles de la vie que peuvent rencontrer tous les personnels indépendamment de leur statut ; d'accompagner la conciliation vie professionnelle et vie familiale ; de soutenir le développement culturel et les activités sportives ; de développer des actions conviviales et festives en vue de favoriser les liens entre les agent.es notamment de façon transverse à leurs catégories, métiers, lieux de travail.
- Vous resterez attentif au souhait de l'établissement de favoriser un emploi stable, adapté aux aspirations personnelles et professionnelles des agent.es.
- Vous identifierez les leviers et les marges de manœuvre budgétaire indispensables au développement et à la valorisation des compétences.
- Vous appuierez le développement d'une communication interne plus efficace pour mieux informer les agent.es et les accompagner tout au long de leur parcours, vous encouragerez les projets visant à améliorer la compréhension des process administratifs ainsi que leur allègement et simplification dans les limites fixées par la réglementation. De façon transversale, vous accompagnerez les projets développés par les Vice-président.es dans leurs périmètres respectifs lorsque les actions entreprises ont ou peuvent avoir des incidences sur l'organisation des services, l'affectation et la qualification des emplois.

Pour les enseignant.es-chercheur.es (EC) et les enseignant.es plus spécifiquement :

- Vous organiserez et suivrez les campagnes d'emploi dans une perspective pluriannuelle, dans le souci de l'affectation la plus équilibrée possible des ressources au regard des besoins pédagogiques et scientifiques, dans une démarche collégiale et transparente associant les composantes et les unités de recherche.
- Vous veillerez à la qualité des processus de recrutement en lien avec la lutte contre toutes les discriminations, la pluralité des profils et compétences, la limitation de l'endo-recrutement des enseignant.es-chercheur.es.
- Vous poursuivrez le travail engagé sur la situation des enseignant.es vacataires en vue de simplifier et accélérer les procédures de validation des dossiers et de mise en paiement des services faits, et d'améliorer l'insertion des enseignant.es vacataires dans les composantes d'enseignement et les équipes pédagogiques.

- Vous poursuivrez, en lien avec la Vice-présidente en charge de la recherche, le travail de simplification et d'homogénéisation de la situation des doctorant.es en vue de leur permettre de bénéficier d'une expérience d'enseignement tout en veillant à préserver les conditions de réalisation de la thèse.

Pour les personnels BIATSS plus spécifiquement :

Vous travaillerez à la valorisation des emplois et des compétences, au fait de favoriser les parcours professionnels enrichissants et motivants, de sorte à ce que la mobilité interne comme externe soit le produit de la dynamique des carrières et de la progression des compétences. Pour se faire :

- Vous veillerez à la définition et à la mise en œuvre de lignes directrices claires et transparentes en matière de promotions internes ;
- Vous poursuivrez le travail engagé sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC), notamment sur la base de la cartographie en cours de réalisation ;
- En lien avec les marges de manœuvres associées à la gestion de la masse salariale, vous travaillerez à une revalorisation progressive des métiers et des compétences ;
- Vous veillerez à la qualité des processus de recrutement en lien avec la lutte contre toutes les discriminations ainsi que la pluralité des profils et compétences.

2- En ce qui concerne les ressources budgétaires de l'établissement et, en lien avec la Direction des affaires financières (DAF) et l'Agence comptable, vous travaillerez à la mise en place d'une stratégie budgétaire pluriannuelle en vue de soutenir les projets portés par l'établissement. Pour ce faire :

- Vous assurerez la préparation du budget annuel de l'établissement en veillant à assurer la concertation par un débat d'orientation budgétaire, préparatoire à la lettre de cadrage, et par l'organisation de dialogues budgétaires participatifs avec les composantes et les services centraux ;
- Vous collaborerez avec les Vice-président.es sur les volets budgétaires et financiers de leurs programmes d'actions, sur la négociation de conventions avec d'autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche, en particulier dans le cadre de l'Université de Lyon, ou avec les partenaires socio-économiques, et sur les programmes d'investissement avec les collectivités territoriales ;
- Vous animerez le Comité budgétaire, instance consultative prévue dans le règlement intérieur de l'Université et y diffuserez toutes les informations nécessaires à la formation d'un avis éclairé de ses membres ;
- Vous poursuivrez le développement d'une analyse budgétaire claire au sein de l'établissement, à l'aide de nouveaux indicateurs et ratios partagés avec les différentes composantes et services de l'établissement ;
- Vous améliorerez la connaissance analytique des coûts de fonctionnement, du personnel et des investissements afin d'éclairer les prises de décision politique et poursuivrez la mise en place d'une comptabilité analytique en vue de faciliter les analyses de coûts et de disposer d'indicateurs de pilotage annuels ;
- Vous améliorerez le pilotage de la recette pour une meilleure construction des projections budgétaires, en lien avec la Direction de la recherche et des écoles doctorales, la direction de la formation et de la vie étudiante, le service commun de formation continue ;
- Vous finaliserez la méthode d'analyse financière de la formation continue et poursuivrez la réflexion sur des dispositifs incitatifs équilibrés en vue de développer la formation continue en préservant les moyens publics alloués en vue de financer la formation initiale ;
- En lien avec les obligations réglementaires dans ce domaine, vous assurerez le déploiement progressif du contrôle interne budgétaire, notamment en finalisant la cartographie des risques.

Pour effectuer l'ensemble de ces missions, vous bénéficierez d'une décharge d'enseignement de 128h par an.

Je vous remercie, Monsieur le Vice-président, cher collègue, de votre implication dans la réalisation de nos objectifs en faveur d'une université démocratique, ouverte et solidaire.

Lyon, le 20 mai 2021

Nathalie DOMPIER,

Présidente de l'Université Lumière Lyon 2

